



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS  
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF  
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION  
VON PATENTANWÄLTEN

## Résolution du Comité Exécutif, Cannes, 26-29 septembre 1967

### “Plan des B.I.R.P.I.”

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à l'occasion de son Congrès Mondial à Cannes, France, du 26 au 29 septembre 1967, a adopté la résolution suivante :

- **Ayant étudié** le texte du Traité de Coopération Internationale en matière de Brevets préparé par les B.I.R.P.I. (Plan des B.I.R.P.I.);
- **Considère** qu'il est hautement désirable d'éviter la multiplication des recherches portant sur des demandes de brevet pour la même invention dans différents pays pratiquant un examen de nouveauté;
- **Appuie** les résolutions adoptées par le Comité Exécutif de l'A.I.P.P.I. à Helsinki le 1<sup>er</sup> septembre 1967, et par "l'European Patent Agents Study Group" à Cannes le 23 septembre 1967;
- **Considère** que la solution proposée dans le plan des B.I.R.P.I. est si ambitieuse et compliquée qu'il serait difficilement possible de la mettre en œuvre dans la pratique;
- **Considère** que, pour trouver les pays à examen des lesquels des demandes de brevet ont été déposées pour une même invention, il n'est pas nécessaire de créer un bureau de dépôts supranationale, ce qui aurait pour conséquence d'ajouter aux complications actuelles car pour obtenir le même résultat, il est possible de trouver des solutions plus simples;
- **Considère** que la décentralisation des recherches d'antériorités en des lieux différents - par exemple l'I.I.B. à la Haye et les Offices de Brevets des États-Unis, de l'U.R.S.S., du Japon et de l'Allemagne - ne conduirait certainement pas à des résultats de recherches sensiblement analogues;
- **Accueillerait favorablement et appuierait** la création d'une Commission Internationale comprenant des représentants officiels des Gouvernements, des Ingénieurs-Conseils en Propriété Industrielle, des représentants de l'industrie et des spécialistes en documentation automatique pour poursuivre l'étude des systèmes de recherche.